



2023

COMPTE FINANCIER UNIQUE

NOTE DE
PRÉSENTATION



Mairie de Saint-Vincent-Rive-d'Olt
469 Route du Bondaire
46 140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année.

Il doit être coté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année.

Par cet acte, le conseil municipal :

- Constat, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs.

Le compte financier unique peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune :

<https://www.stvincentro.fr/les-finances.html>

Sommaire

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 Dépenses

1-2 Recettes

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 Dépenses

2-2 Recettes

2-3 Restes à réaliser

3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé

3-2 État de la dette

3-3 Ratios

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT



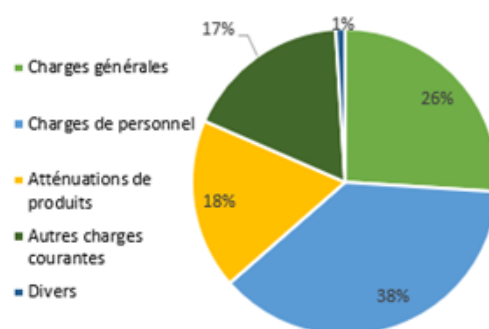
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est-à-dire de payer, par exemple, toutes les factures liées aux charges tels que les salaires des agents, les charges d'eau, d'électricité, d'entretien des locaux, mais aussi encaisser les chèques de location de salle ou recevoir les dotations de l'État. En bref, toutes les charges et recettes courantes.

1-1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractères générales (chapitre 011) qui comprennent les dépenses courantes : électricité, eau, carburant, fournitures administratives, entretien des bâtiments communaux et voirie, assurances... Elles représentent environ 26% des dépenses de fonctionnement.
- Les salaires (chapitre 012) des employés qui représentent environ 38% des dépenses de fonctionnement.
- Les prestations de services effectuées et les contributions obligatoires (chapitre 65-Autres charges courantes) : remboursement des frais des écoles, participation au service incendie, participation au Syndicat Intercommunale de la Fourrière animale, indemnités aux élus, subventions versées aux associations. Elles représentent 17% des dépenses de fonctionnement.
- Le versement de fiscalité (chapitre 014 – Atténuation de produits) de la commune va en partie vers la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble
- Les intérêts d'emprunt sont eux comptabilisés au chapitre 66 et les charges exceptionnelles correspondant à une aide exceptionnelle – secours et dots sont au chapitre 67. Le tout étant décliné sous « Divers ». Ce chapitre représente 1% des dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES exécutées	Montant (€)
Charges générales	89 953.00
Charges de personnel	130 034.49
Atténuations de produits	62 117.49
Autres charges courantes	60 527.28
Divers	3 395.99
TOTAUX	346 028.25



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 346 028.25€.

1-2 Recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondant au remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie des agents. La commune étant assurée en cas d'arrêt de travail, les agents perçoivent leurs salaires et l'assurance rembourse la commune sur les frais engagés. Elle représentent 6% des recettes de fonctionnement.

- Les produits et services (chapitre 70) comprenant les redevances d'occupation du domaine public versées par les gestionnaires télécom et électricité. Ils représentent environ 0.5% des recettes de fonctionnement



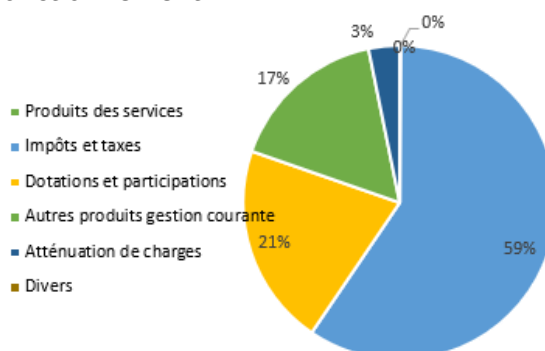
- Les impôts et taxes (chapitre 73). Les taxes foncières bâties et non bâties, le fonds national de péréquation et départemental sont la plus importante entrée de recettes pour la commune. Ils représentent environ 59% des recettes de fonctionnement.

- Les dotations et participations (chapitre 74) englobent les dotations versées par l'État et représentent environ 21% des recettes de fonctionnement.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Ils correspondent aux revenus des immeubles, à savoir les locations des six appartements de la commune mais aussi les locations des salles polyvalentes. Ils représentent 17% des recettes de fonctionnement.

- Les produits financiers et produits exceptionnels (chapitre 76 et 77) sont déclinés dans « divers ». Une partie est une recette liée à un revenu de placement (banque). Ils représentent moins de 0.01% des recettes de fonctionnement.

RECETTES exécutées	Montant (€)
Produits des services	594.00
Impôts et taxes	272 876.54
Dotations et participations	95 607.60
Autres produits gestion courante	75 793.58
Atténuation de charges	14 710.76
Divers	3.38
TOTAUX	459 585.86



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 459 585.86€.



Le résultat global des 3 dernières années montrent que les dépenses et recettes sont maîtrisées.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidiennetés, la section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle permet à la commune d'investir comme l'indique son intitulé, c'est-à-dire, par exemple, d'acheter un terrain pour y implanter un bâtiment ou enfouir des réseaux électriques ou encaisser des subventions liées à des projets. Les dépenses et recettes y sont groupés généralement par projet et peuvent être reportées d'année en année quand les projets n'ont pas été en partie ou totalement réalisés, on appelle ceci des Restes à Réaliser (RAR). On y retrouve également les emprunts.

Pour un foyer, l'investissement à trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

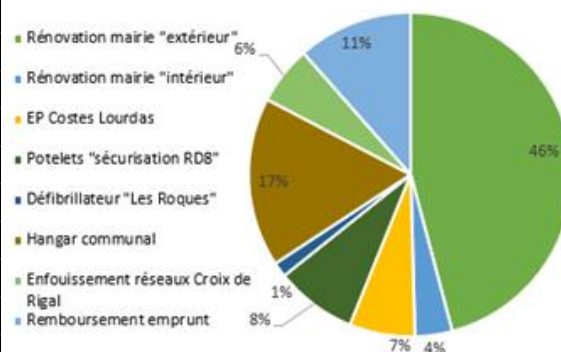
2-1 Dépenses

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- La rénovation de la mairie « intérieur » a pris beaucoup de retard... La commune espérait terminer les travaux début 2023 et ils n'ont pas encore commencé. Le coût total s'élèverait à environ 180 000€ TTC. En 2023, seules des études ont été payées et correspondent à 4% des dépenses d'investissement.
- La rénovation « extérieur » de la mairie est terminée. Le coût total s'élève 68 360.96€ dont 48 401.25€ en 2023 et représente 46%.
- Le remplacement des lampes énergivores par un éclairage LED au lieu-dit Costes Lourdas représente 7% des dépenses d'investissement
- La sécurisation de la RD8 (route départementale principale du bourg de Saint-Vincent) est achevée par des potelets représente 8% des dépenses.
- Le défibrillateur des Roques a été posé en décembre 2023 mais ne sera utilisable qu'après la mise en service par une entreprise agréée. Il représente 1%
- La construction d'un hangar communal est prévue en remplacement de l'atelier se situant sous la salle des fêtes de Saint-Vincent. La commune espère que les travaux débutent d'ici l'été 2024. Seuls l'achat du terrain et les frais d'architecte ont été réglés cette année pour 17 841.14€, ce qui représente 17% des dépenses d'investissement.
- L'enfouissement des réseaux est terminé pour la partie « électrique », reste à enfouir les réseaux de télécommunication. Seuls un acompte a été versé à la FDEL pour un montant de 6 148.19€, soit 6% des dépenses.
- Le remboursement d'un emprunt contracté lors de l'aménagement du bourg de Saint-Vincent en 2007 pour une durée de 20 ans et pour un montant de 200 000€. Il s'achèvera le 15 février 2026. Cette année, l'emprunt représente 11% des dépenses d'investissement.

DÉPENSES exécutées	Montant (€)
Rénovation mairie "extérieur"	48 401.25
Rénovation mairie "intérieur"	3 926.40
EP Costes Lourdas	6 914.64
Potelets "sécurisation RD8"	8 582.40
Défibrillateur "Les Roques"	1 571.00
Hangar communal	17 841.14
Enfouissement réseaux Croix de Rigal	6 148.19
Remboursement emprunt	12 150.73
TOTAUX	105 535.75



La commune a dépensé 105 535.75€. Après deux années compliquées en raison du retard de toutes les entreprises, la commune recommence à investir.

Les travaux de rénovation de la mairie « extérieur », l'éclairage public au lieu-dit Costes Lourdas, la sécurisation de la RD8 (potelets) sont terminés. Un défibrillateur a été installé aux Roques et sera en service courant avril. L'enfouissement des réseaux à la Croix de Rigal devrait s'achever courant mai 2024 avec l'enfouissement du réseau de télécommunication. La rénovation « intérieur » et le hangar communal sont les plus importants projets à venir.

2-2 Recettes

Les recettes d'investissement dites patrimoniales sont des recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement accordées au titre des projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions versées par la Région ou le Département pour le projet d'agrandissement d'une salle communale) et le remboursement d'une partie de la TVA (16.404%) qui survient 2 ans après le paiement des factures d'investissement.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

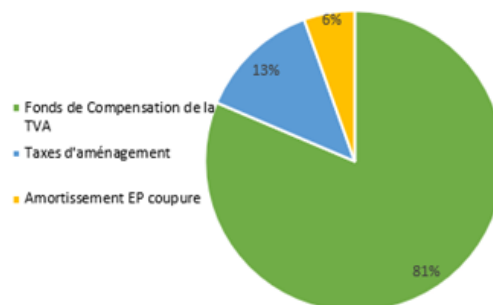
- Le remboursement de compensation de la TVA (sur budget 2021) représente 81% des recettes d'investissement.



- La taxe d'aménagement est une recette liée à la construction sur notre commune. Elle représente environ 13% des recettes d'investissement.

- L'amortissement de l'équipement permettant la coupure de l'éclairage public représente de 6% des dépenses d'investissement.

RECETTES exécutées	Montant (€)
Fonds de Compensation de la TVA	20 194.19
Taxes d'aménagement	3 265.99
Amortissement EP coupure	1 359.40
TOTAUX	24 819.58



Les recettes d'investissement s'élèvent à 24 819.58€.

2-3 Restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses investissement sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats, de devis ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N (2023) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice N+1 (2024).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont des engagements juridiques donnés par des organismes qui découlent de la signature d'un arrêté de subventions par exemple et qui n'ont pas été encaissées sur l'exercice N (2023) mais qui donneront lieu à un versement sur le prochain exercice N+1 (2024).

Les restes à réaliser sont les suivants :

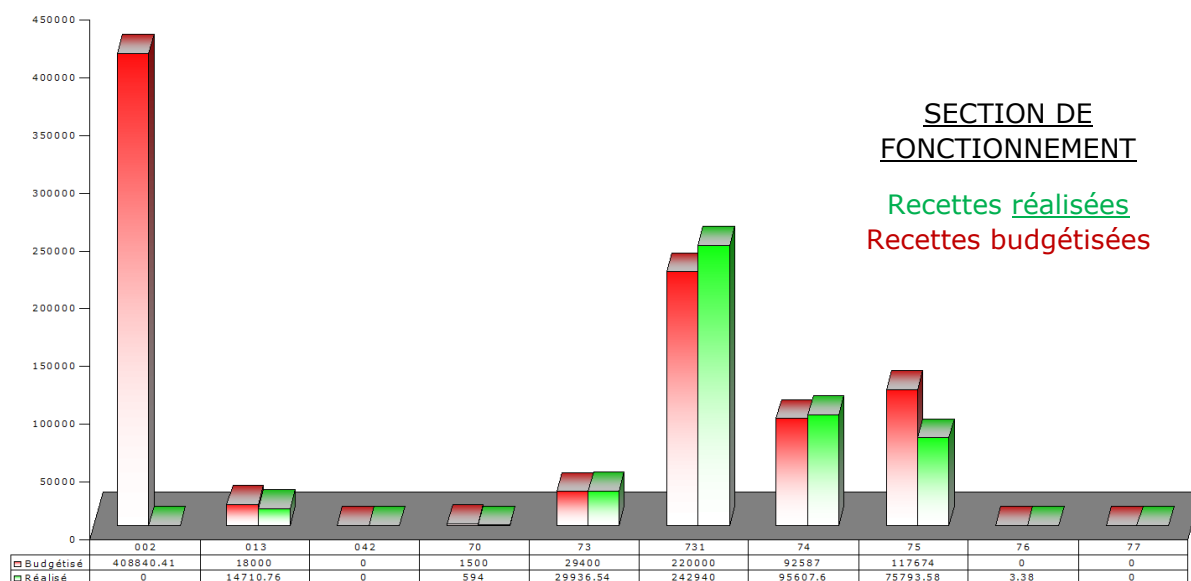
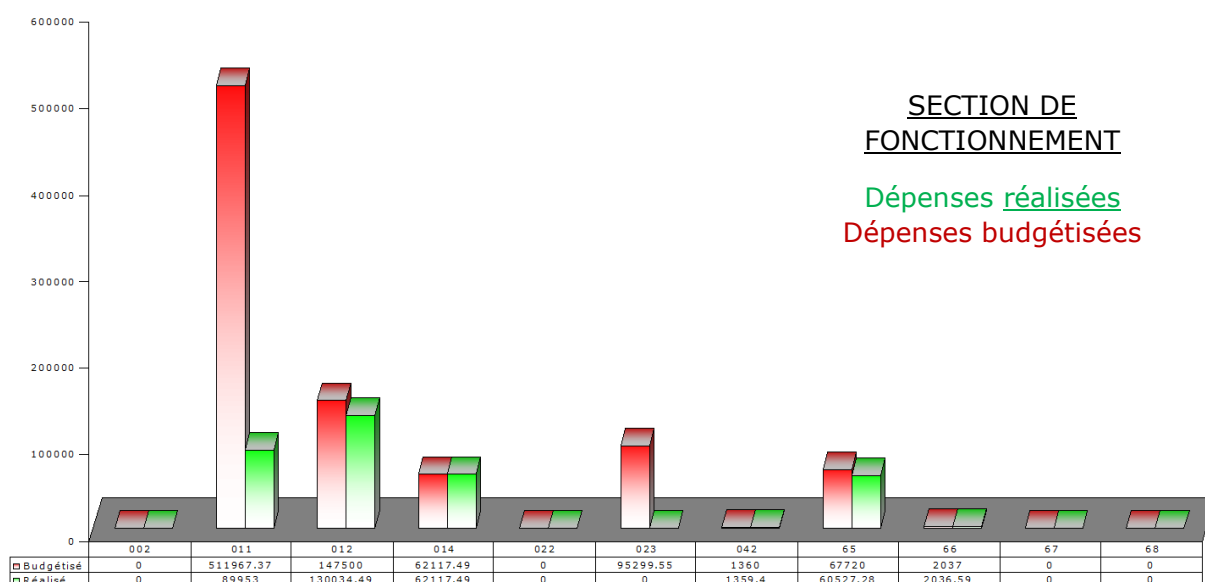
- La rénovation de la mairie « extérieur ». Des recettes sont à prévoir, les subventions du Plan de Relance ainsi que du Département pour un montant total de 34 762.00€.
- L'enfouissement des réseaux à la Croix de Rigal pour une dépense restante de 44 244€.
- Le remplacement des lampes énergivores de l'éclairage public au Bout du Lieu pour une dépenses de 7 900€.

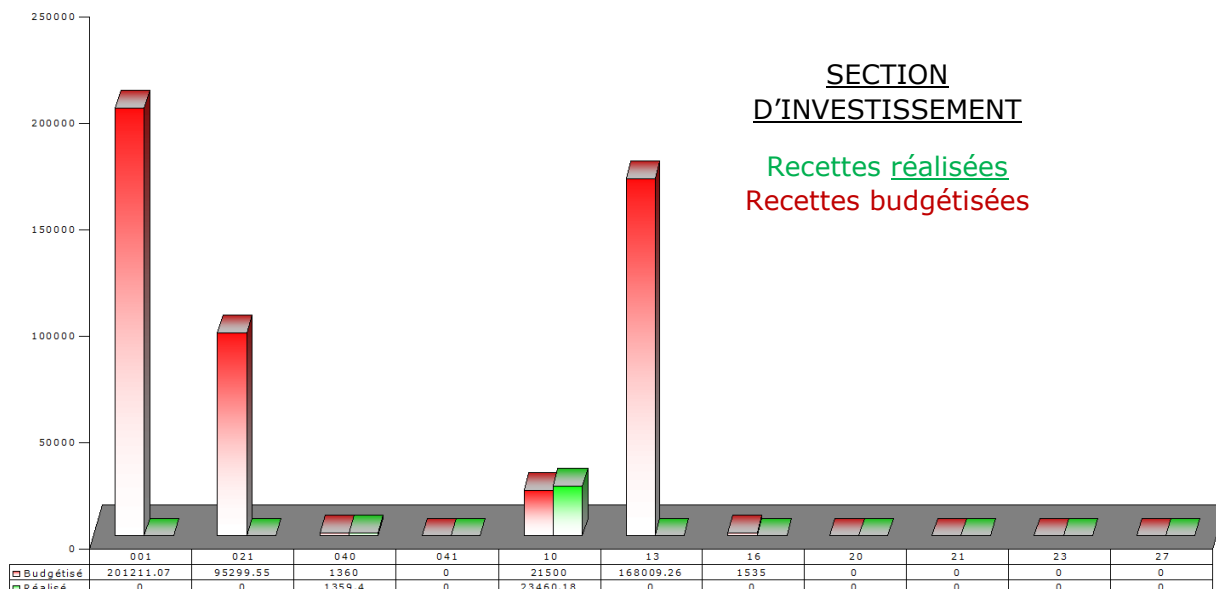
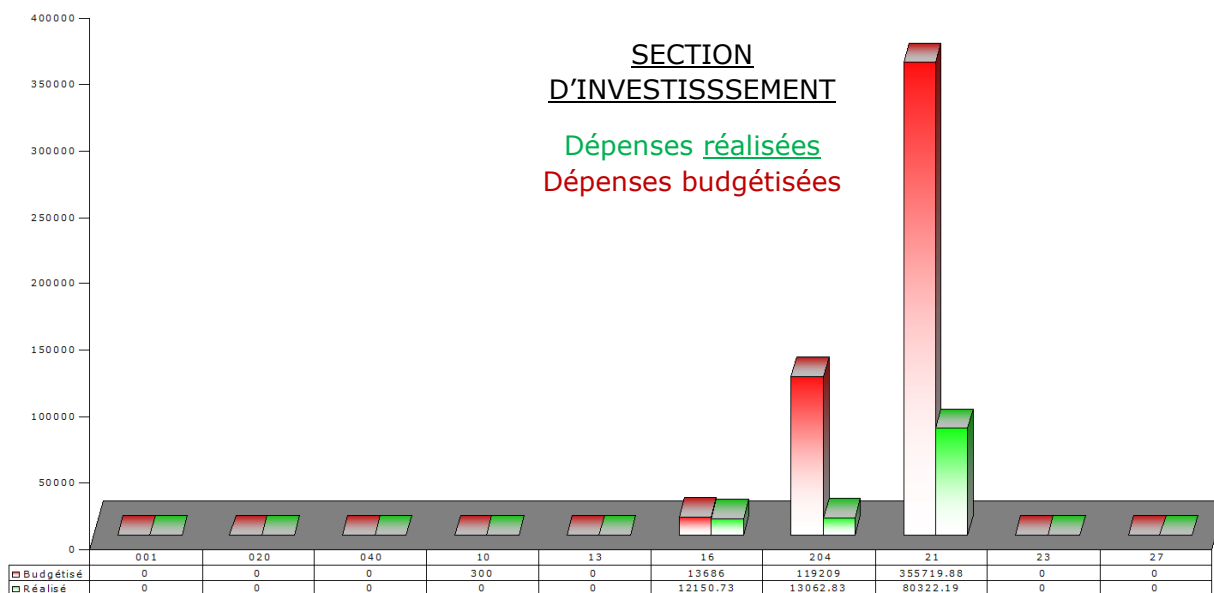
Restes à réaliser sur "investissement" versés sur budget 2024		
	Recettes	Dépenses
Rénovation de la mairie "intérieur"	34 762.00	
Enfouissement réseaux Croix de Rigal		44 244.00
EP Bout du Lieu		7 900.00
TOTAL	34 762.00	52 144.00

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 52 144€ en dépenses et 34 762€ en recettes.

3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé





3-2 État de la dette

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031	Annuités pour l'exercice 2032
1	Aménagement bourg	14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL SELECTION		14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

L'emprunt est faible et permet à la commune de continuer à investir. Il sera terminé en février 2026.

3-3 Ratios

Population légale au 1^{er} janvier 2023 (sources Insee) : 445 habitants
Données issues de la DGCL (Direction Générale des Collectivités locales) en 2023.

	montant en €	Montant en € par habitant
		Commune
FONCTIONNEMENT		
Total des produits de fonctionnement = A	382 758	860
Produits de fonctionnement CAF	382 758	860
dont : Impôts locaux	242 940	546
Fiscalité reversée par les GFP	-62 117	-140
Autres impôts et taxes	29 937	67
Dotation globale de fonctionnement	83 919	189
Autres dotations et participations	11 689	26
dont : FCTVA	1 548	3
Produits des services et du domaine	594	1
Total des charges de fonctionnement = B	269 200	605
Charges de fonctionnement CAF	267 841	602
dont : Charges de personnel (montant net)	115 324	259
Achat et charges externes (montants nets)	86 498	194
Charges financières	2 037	5
Subventions versées	15 558	35
Contingents	17 421	39
Résultat comptable = A - B = R	113 558	255
Capacité d'autofinancement brute = CAF	114 917	258
INVESTISSEMENT		
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	24 820	56
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0
Autres dettes à moyen / long terme	0	0
Subventions reçues	0	0
FCTVA	20 194	45
Autres fonds globalisés d'investissement	3 266	7
dont : Taxe d'aménagement	3 266	7
Amortissements	1 359	3
Provisions	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	105 536	237
dont : Dépenses d'équipement	93 385	210
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	12 151	27
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Charges à répartir	0	0
Immobilisations affectées	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	80 716	181
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	80 716	181
Résultat d'ensemble	32 841	74
DETTE		
Encours total de la dette au 31 décembre	40 943	92
dont encours des dettes bancaires et assimilées	39 409	89
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	39 409	89
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	14 187	32
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	642 893	1 445



Ce qu'il faut retenir pour l'année 2023:

- Les charges de fonctionnement/habitant sont de 605€
- Les produits de fonctionnement/habitant sont de 860€
- La dette est de 92€/habitant
- La capacité d'autofinancement est de 258€/habitant
- Le fond de roulement est de 1 445€/habitant